

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CDT

Par axel62120 Postée le 18/09/2019 19:38

bonjour, quel est le taux de reference de la cdt à ne pas dépasser lors dune commission médicale pour récupérer son permis apres une suspension pour l'alcoolémie? on entends parler que si inférieur à 1,7 le taux serait normal, dans dautres cas on me parle dune zone grise entre 1,3 et 1,7.. je précise avoir arrêté de consommer mais les cdt ne descende pas et je suis a 1,6... et puis je passer devant la commission medicale apres la fin de la suspension? afin de pouvoir fournir un prise de sang qui serait correct...si 1,6 était trop élevé pour les cdt..merci pour votre reponse

Mise en ligne le 01/10/2019

Bonjour,

Tout d'abord, nous tenons à nous excuser pour les délais de réponse plus long que la normale.

Le pourcentage de CDT est un bon indicateur, pour dépister une consommation régulière d'alcool et récente, car il est très précis et sensible.

Lors de la commission médicale, on regarde aussi, en parallèle du taux de CDT, le taux de Gamma-GT et le VGM (Volume Globulaire Moyen). Ces 3 indicateurs ensemble sont plus performants qu'un indicateur seul pour dépister un usage régulier d'alcool.

D'après nos recherches, le taux « normal » de CDT dépend en fait de la méthode de dosage utilisée. Il existe un protocole de standardisation du dosage encore peu utilisé par les laboratoires. Pour un dosage selon la méthode standardisée, la valeur de référence est de 1,7%, comme vous l'évoquez.

Ainsi, si votre taux est inférieur à 1,7%, ce qui semble être votre cas, vous n'avez normalement pas d'inquiétude à avoir. Nous n'avons pas connaissance d'une « zone grise ». De ce fait, la commission médicale ne devrait donc pas s'opposer à la restitution de votre permis de conduire.

Bien à vous
